



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00115

Numéro SIREN : 440 867 117

Nom ou dénomination : 2 M NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2017 sous le numéro de dépôt 1831

14 AVR. 2017

**S.A.S. 2M NETTOYAGE**

Exercice clos le 30 septembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels



## S.A.S. 2M NETTOYAGE

Exercice clos le 30 septembre 2016

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **2M NETTOYAGE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



GROUPE SEC OB

*l'Expertise du Conseil*

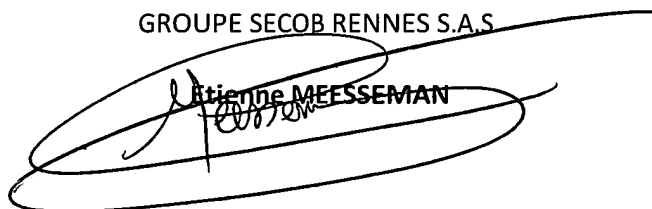
### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

CESSON SEVIGNE, le 15 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes  
GROUPE SEC OB RENNES S.A.S

  
Etienne MESSEMAN

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	68 572	57 819	10 753	12 546	1 793	14.29	
	Autres immobilisations corporelles	155 372	138 954	16 418	32 872	16 453	50.05	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	14 252		14 252	15 142	890	5.88		
Autres immobilisations financières	5 440		5 440	5 440				
<b>Total II</b>	<b>243 635</b>	<b>196 772</b>	<b>46 863</b>	<b>65 999</b>	<b>19 136</b>	<b>28.99</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	3 036		3 036	3 543	507	14.32	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	642 262	32 124	610 138	666 460	56 321	8.45	
	Autres créances	239 533		239 533	165 714	73 818	44.55	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	65 036		65 036	22 837	42 199	184.78		
Charges constatées d'avance (3)	4 281		4 281	5 306	1 025	19.32		
<b>Total III</b>	<b>954 147</b>	<b>32 124</b>	<b>922 023</b>	<b>863 860</b>	<b>58 163</b>	<b>6.73</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 197 783</b>	<b>228 896</b>	<b>968 886</b>	<b>929 859</b>	<b>39 027</b>	<b>4.20</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0-

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2016 12	Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500	7 500		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	98 700	98 700		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	12 126	992	11 134	NS
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>		80 798	51 134	29 663	58.01
Subventions d'investissement Provisions réglementées		4 421		4 421	
<b>Total I</b>		204 295	159 076	45 219	28.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 259	2 259		
	<b>Total III</b>	2 259	2 259		
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 282	9 386	7 104	75.68
	Concours bancaires courants	52	52	1	0.97
	Emprunts et dettes financières diverses	162 155	77 884	84 271	108.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 818	186 599	42 781	22.93	
Dettes fiscales et sociales	380 596	442 585	61 989	14.01	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	72 169	52 018	20 151	38.74	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 260		1 260	
	<b>Total IV</b>	762 332	768 524	6 192	0.81
Ecart de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		968 886	929 185	39 027	4.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

762 332

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 656 793		1 656 793	1 897 261	240 468	12.67
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	1 656 793		1 656 793	1 897 261	240 468	12.67
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			30 876	7 106	23 770	334.50
Autres produits			17	24	7	28.72
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			1 687 686	1 904 391	216 705	11.38
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			45 973	48 318	2 345	4.85
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			507	1 934	2 441	126.24
Autres achats et charges externes *			255 293	399 458	144 165	36.09
Impôts, taxes et versements assimilés			47 214	52 413	5 198	9.92
Salaires et traitements			984 362	1 040 780	56 418	5.42
Charges sociales			254 041	256 884	2 843	1.11
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 878	23 758	1 880	7.91
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				19 999	19 999	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			17	65	48	73.30
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			1 609 287	1 839 741	230 454	12.53
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			78 400	64 650	13 750	21.27
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

1 005

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2016	12	30/09/2015	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)				125	125	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>				125	125	100.00
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 022		1 167		145	12.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	1 022		1 167		145	12.40
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	1 022		1 042		20	1.92
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	77 377		63 608		13 770	21.65
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 454		3 598		2 144	59.60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 067				1 067	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	2 521		3 598		1 077	29.95
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	700		17 240		16 540	95.94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	700		17 240		16 540	95.94
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	1 821		13 642		15 463	113.35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 600		1 169		431	36.87
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 690 207		1 908 114		217 907	11.42
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 609 409		1 856 979		247 570	13.33
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	80 798		51 134		29 663	58.01

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ACOR OCEANE

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Par acte sous signatures privées en date du 4 novembre 2016, la société 2M NETTOYAGE a acquis le fonds de commerce SERVICES DE NETTOYAGE exploité à MOUGUERRE (64990) pour la somme de 135 000 euros financé par un emprunt de 135 000 euros sur 7 ans.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale institue par l'article 68 de la loi N° 87-1060 du 30 septembre 1987 à compter de l'exercice clos le 30/09/2015.

La société tête du groupe est la société C.F.H.A.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale conclus avec 2M NETTOYAGE, l'impôt sur les sociétés relatif aux résultats de cette dernière est comptabilisé dans ses propres charges.

L'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale s'élève à 67 927 €. Il est réparti ainsi :

2M NETTOYAGE	- 1 600 €
C.F.H.A.	39 200 €
SIAL	30 327 €

EM

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

L'économie d'IS Réalisé par le groupe = 0 €

### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétition) pour un montant de 46 186 €.

Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE 2015 s'élève à la somme de 59 695 €.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	64 939		3 632
Installations générales agencements aménagements divers	21 372		
Matériel de transport	122 238		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 761		
<b>TOTAL</b>	<b>220 311</b>		<b>3 632</b>
Prêts, autres immobilisations financières	20 582		
<b>TOTAL</b>	<b>20 582</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>240 893</b>		<b>3 632</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			68 572	68 572
Installations générales agencements aménagements divers			21 372	21 372
Matériel de transport			122 238	122 238
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 761	11 761
<b>TOTAL</b>			<b>223 943</b>	<b>223 943</b>
Prêts, autres immobilisations financières		890	19 692	19 692
<b>TOTAL</b>		<b>890</b>	<b>19 692</b>	<b>19 692</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>890</b>	<b>243 635</b>	<b>243 635</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	52 394	5 425		57 819
Installations générales agencements aménagements divers	20 660	546		21 207
Matériel de transport	91 460	15 197		106 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 380	710		11 090
<b>TOTAL</b>	<b>174 894</b>	<b>21 878</b>		<b>196 772</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>174 894</b>	<b>21 878</b>		<b>196 772</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 425				
Instal.générales agenc.aménag.divers	546				
Matériel de transport	15 197				
Matériel de bureau informatique mobilier	710				
<b>TOTAL</b>	<b>21 878</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 878</b>				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	2 259				2 259
<b>TOTAL</b>	<b>2 259</b>				<b>2 259</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	32 124				32 124
<b>TOTAL</b>	<b>32 124</b>				<b>32 124</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 383</b>				<b>34 383</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	14 252	0	14 252
Autres immobilisations financières	5 440		5 440
Clients douteux ou litigieux	39 512	39 512	
Autres créances clients	602 751	602 751	
Personnel et comptes rattachés	2 705	2 705	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 399	14 399	
Divers état et autres collectivités publiques	46 186	46 186	
Groupe et associés	109 842	109 842	
Débiteurs divers	66 401	66 401	
Charges constatées d'avance	4 281	4 281	
<b>TOTAL</b>	<b>905 768</b>	<b>886 076</b>	<b>19 692</b>
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	890		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	52	52		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 282	2 282		
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
Fournisseurs et comptes rattachés	143 818	143 818		
Personnel et comptes rattachés	128 113	128 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 338	117 338		
Taxe sur la valeur ajoutée	131 142	131 142		
Autres impôts taxes et assimilés	4 002	4 002		
Groupe et associés	162 151	162 151		
Autres dettes	72 169	72 169		
Produits constatés d'avance	1 260	1 260		
<b>TOTAL</b>	<b>762 332</b>	<b>762 332</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 104			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	7 500			7 500

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées**


(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des  stocks.

### **Différence d'évaluation sur éléments fongibles**

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	81 193
Total	81 193

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 418
Dettes fiscales et sociales	93 727
Autres dettes	865
Total	177 066

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 281
Total	4 281
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 260
Total	1 260

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
COMPTE COURANT CFHA		161 478	
COMPTE INTEGRATION CFHA		109 842	

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	868	
Dont entreprises liées	868	

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 283
Total	2 283

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			21 239	43 860	65 099
Amortissements					
- dotations de l'exercice				7 181	7 181
<b>Total</b>				7 181	7 181
Redevances payées					
- exercice			2 472	10 653	13 125
<b>Total</b>			2 472	10 653	13 125
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			7 415	11 191	18 606
- entre 1 et 5 ans			12 358	22 919	35 277
<b>Total</b>			19 773	34 109	53 882
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			219	568	786
<b>Total</b>			219	568	786

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
<b>Engagement total</b>		18 626
<b>Engagement total</b>		18 626

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over fort;
- taux d'actualisation : 0.80%
- table de mortalité : TG05
- Méthode : rétrospective prorata temporis
- Taux de charges sociales : 34%

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		18.626	



Société par Actions Simplifiée au Capital de 7 500 €  
9, chemin de la Humère 64100 BAYONNE  
440 867 117 RCS BAYONNE

## RAPPORT DE GESTION

En vue de décision de l'Assemblée Générale du 24 mars 2017

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de la loi et des statuts, à l'effet de présenter la situation de la société et la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé, ainsi que pour soumettre à l'approbation de l'assemblée générale les comptes arrêtés au 30 septembre 2016.

### I - RAPPORT D'ACTIVITÉ

*Le chiffre d'affaires hors taxes* : s'est monté à 1 656 793 € pour 12 mois d'activité, alors qu'il était de 1 897 261 € pour 12 mois d'activité pour l'exercice précédent.

Le différentiel est donc de - 240 468 € pour 12 mois soit une diminution de près de 13 %. Cette variation provient notamment de la baisse des travaux exceptionnels et de la résiliation de contrats commerciaux.

L'activité économique se traduit par un résultat d'exploitation de 78 400 € (4.73 points de CA) dont le ratio s'améliore par rapport à celui de 2015 qui était de 64 650 € (3.40 points de CA).

*Les difficultés rencontrées* : L'exercice a été marqué par des pertes sur les abonnements clients ménage vitre ainsi que sur des remises en état (Client IKEA).

*Au niveau des investissements* : Nos engagements de l'exercice représentent une enveloppe globale de 3 632 € d'acquisitions (Pas de sortie) :

- o Les acquisitions se répartissent de la manière suivante :
  - Matériel industriel : 3 632 Euros

*L'effectif salarié* : L'effectif est de 44 personnes à la clôture, pour 46 personnes précédemment.

*L'évolution des salaires et des charges sociales* : ces deux postes diminuent respectivement et figurent au compte d'exploitation pour :

	Exercice N (12 mois)	Exercice N-1(12 mois)
- Salaires et traitements	984 362 €	1 040 780 €
- Charges sociales	254 041 €	256 884 €

*Informations relative au CICE* : Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir de l'administration fiscale, pour un montant de 55 769 € pour l'année 2016. Ce crédit d'impôt étant affecté aux investissements, au recrutement et à reconstituer le fonds de roulement.

## II - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

### a) Événements importants postérieurs à la clôture

Par acte sous signatures privées en date du 4 novembre 2016, la société a acquis le fonds de commerce « SERVICES DE NETTOYAGE » exploité à MOUGUERRE (64990) pour la somme de 135 000 euros financé par un emprunt bancaire sur 7 ans.

### b) Perspectives

Amélioration des ratios, progression du chiffre d'affaires à charges constantes.

## III — ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Au vu de l'article L. 232-1 du Code de Commerce nous vous informons que la société n'a entrepris aucune activité de R. & D. au cours de l'exercice écoulé.

## IV — INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Au vu de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, considérant que dans notre secteur d'activité le solde des dettes fournisseurs reste peu significatif.

Le solde des fournisseurs hors FNP est de 30 485 € au 30/09/2016 et 125 363 € au 30/09/2015

	30/09/2016	30/09/2015
Qui se repartit à 30 jours :	20 992 €	50 265 €
à 60 jours :	10 050 €	30 164 €
et échus :	959 €	44 799 €
intragroupe :	- 1516 €	

## V — ETAT D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 septembre 2016, le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit était de 2 334 €, se décomposant en :

- A un an au plus 2 334 €
- De 1 à 5 ans €

## VI — RÉSULTATS

L'exercice 2015/2016 se solde, en définitive, par un bénéfice net comptable de 80 798€ après dotation aux amortissements pour 21 878 €, dotation aux comptes de provisions sur actif circulant de 0 €, prise en compte d'un résultat financier de - 1 022 € et d'un résultat exceptionnel de 1 821 € et enfin impôt société de - 1 600 €.

La réserve légale étant déjà dotée à hauteur de 10% du capital, il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice selon le détail ci-dessous

L'affectation des résultats proposée est conforme à la Loi et aux statuts :

Le bénéfice net comptable est de	80 798 €
Le report à nouveau est de	12 126 €
Le bénéfice distribuable est de	92 924 €

Le montant des autres réserves est de	98 700 €
- Aux actionnaires à titre du bénéfice distribuable, ci	40 000 €
- Affecté au report à nouveau, ci	52 924 €
- Le dividende revenant à chaque action de capital est ainsi fixé à	5.33 €
- Représentant un revenu éligible à la réfaction fiscale de 40%, mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, pour	5.33 €
Et un revenu non éligible, pour	00,00 €
Le poste des autres réserves sera donc inchangé après distribution à	98 700 €

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il a été rappelé à l'actionnaire unique les dividendes mis en distribution, par action, au titre des trois derniers exercices sociaux et qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, les actions nominatives de capital.

exercice	Dividende par Titre de	Dont éligible à la réfaction fiscale de	Dont non éligible
2012 / 2013	8,00 €	8,00 €	Néant
2013 / 2014	16,00 €	16,00 €	Néant
2014 / 2015	5,33 €	5,33 €	Néant

#### VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS - DÉTENTION DU CAPITAL

Nous vous informons que la société n'a acquis aucune participation au cours de l'exercice écoulé. A ce jour, elle ne détient aucune participation et ne contrôle pas davantage d'autres sociétés.

La société mère C.F.H.A. SAS, détient toujours 99.87 % des titres représentatifs du capital.

Par décision du 14 octobre 2014, l'assemblée générale a décidé l'intégration fiscale de 2M Nettoyage au GROUPE dont la société « tête de groupe » est C.F.H.A. SAS à compter de l'exercice débutant au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Il n'existe pas de participations réciproques.

#### VIII - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous informons que les actions détenues collectivement par le personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital social.

Le Président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire des associés doit se prononcer tous les trois ans sur une augmentation du capital social réservés aux salariés, et ce aussi longtemps que leur participation collective au capital sera inférieure à 3 %.

En conséquence, il y a lieu de soumettre à la collectivité des associés le principe d'une augmentation de capital ouverte aux salariés adhérant à un PEE.

#### IX - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10

Les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce font l'objet de mentions détaillées dans le texte de la décision de l'assemblée générale.

Ces documents ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation conformes aux dispositions

légales et réglementaires en vigueur.

## X - MANDATS

### 1) *Le gouvernement d'entreprise.*

La présidence de notre société est assurée depuis le 26 mars 2014 à Monsieur José Carlos COSTA et ce pour une durée indéterminée.

### 2) *Les organes de contrôle*

Les mandats de nos Commissaire aux comptes qui ont pris cours le 30 juin 2014 ne viennent pas à expiration avec la tenue de la présente assemblée générale ordinaire.

## XI - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 229 quater et 223 quinquies du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement.

## XII - PRÉSENTATION DES COMPTES

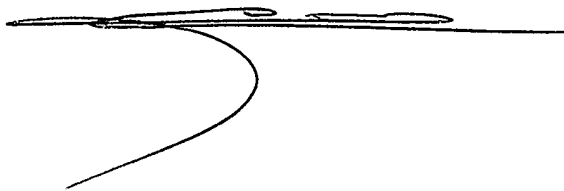
Les documents comptables qui vous sont soumis comprennent, outre le bilan décrivant les éléments tant actifs que passifs, le compte de résultat récapitulant les produits et charges, l'annexe.

Le rapport comptable établi par le cabinet ACOR Océane contient, en outre, des informations complémentaires sur les comptes ainsi que divers éléments de gestion.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail, le bilan, le compte de résultat et l'annexe que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Nantes, le 09 mars 2017

LE PRESIDENT  
José Carlos COSTA





Société par Actions Simplifiée au Capital de 7 500 €  
9, chemin de la Humère 64100 BAYONNE  
440 867 117 RCS BAYONNE.

**Procès-Verbal de  
Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2017  
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016**



Le 24 mars 2017, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur la convocation du gouvernement d'entreprise faite à chaque associé. La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur José Carlos COSTA**, Président assurant la Direction générale.

Une feuille de présence a été émarginée, en entrant en séance, par chacun des membres de l'assemblée.

*Sont présents à la réunion*

- La SAS CFHA dont le siège social est 32 boulevard du Maréchal Juin à NANTES (44100), propriétaire de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX actions, ci 7 490
- Monsieur José Carlos COSTA, demeurant à 44300 NANTES 91, rue de la Haluchère, propriétaire de DIX actions, ci 10

Le PV est signé, vérifié, arrêté et certifié exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 7 500 actions de capital sur les 7 500 actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise de plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par LRAR le 09 mars 2017, assiste à la réunion.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie des lettres de convocation adressées au commissaire aux comptes et aux associés
- la feuille de présence

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2016
- les rapports du gouvernement d'entreprise et ceux du commissaire aux comptes

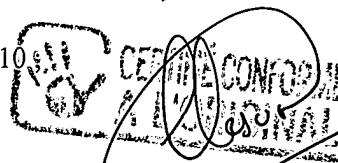
- le texte des projets de résolutions

Le président rappelle ensuite que les documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les statuts et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, depuis la convocation de l'assemblée de même que le rapport général du commissaire pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour de la réunion :

- Rapport de gestion sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes ;
- Approbation des conventions de l'article L. 227-10
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs aux fins des formalités.



Puis il donne lecture des rapports de gestion et présente à l'assemblée les comptes annuels. Enfin, plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

### **Première décision - Approbation des comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du gouvernement d'entreprise et du rapport joint audit rapport présenté par le commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été arrêtés par le président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 80 798 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport du gouvernement d'entreprise.

En conséquence, il donne quitus entier au président en fonction, M. José Carlos COSTA pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

### **Deuxième décision – Affectation des résultats**

L'assemblée générale, décide, sur la proposition du gouvernement d'entreprise d'affecter le résultat de l'exercice selon le détail ci-dessous

L'affectation des résultats proposée est conforme à la Loi et aux statuts :

Le bénéfice net comptable est de	80 798 €
Le report à nouveau est de	12 126 €
Le bénéfice distribuable est de	92 924 €
Le montant des autres réserves est de	98 700 €
- Aux actionnaires à titre du bénéfice distribuable, ci	40 000 €
- Affecté au report à nouveau, ci	52 924 €

- Le dividende revenant à chaque action de capital est ainsi fixé à 5.33 €
- Représentant un revenu éligible à la réfaction fiscale de 40%, mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, pour 5.33 €
- Et un revenu non éligible, pour 00,00 €

Le poste des autres réserves sera donc inchangé après distribution à 98 700 €

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il a été rappelé à l'actionnaire unique les dividendes mis en distribution, par action, au titre des trois derniers exercices sociaux et qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, les actions nominatives de capital.

exercice	Dividende par Titre de	Dont éligible à la réfaction fiscale de	Dont non éligible
2012 / 2013	8,00 €	8,00 €	Néant
2013 / 2014	16,00 €	16,00 €	Néant
2014 / 2015	5,33 €	5,33 €	Néant

### Troisième décision - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'assemblée générale approuve, chacune des conventions mises à jour en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 visées par les dispositions de l'article L. 227-10 et listées ci-après.

**Convention n°1** — Convention d'assistance de sa direction générale entre la société tête de groupe CFHA et sa filiale 2 M NETTOYAGE. Le montant de la charge s'élève à 17 972 € au titre de l'exercice clos au 30/09/2016.

**Convention n°2** — Convention de trésorerie du groupe incluant les flux entre la société tête de groupe CFHA et ses filiales SIAL et 2M Nettoyage

### Quatrième décision – Proposition augmentation de capital réservée aux salariés

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, et constatant que le capital social est entièrement libéré, décident, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lorsque les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3 % du capital social, le président doit convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de lui soumettre une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Que l'exercice clos le 30 septembre 2016 fait ressortir une participation collective des salariés de 0 %, soit inférieure au seuil légal.

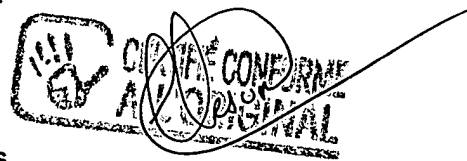
Qu'en conséquence, il y a lieu de soumettre à l'assemblée générale une décision à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la société adhérents du Plan d'Epargne d'entreprise.

Qu'à ce titre, il convient de mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L 3332-1 à L 3332-8 du Code du Travail.

Et qu'il convient d'autoriser le président à procéder, dans un délai maximum de 6 mois à compter de la décision de l'assemblée générale, à une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital social qui serait réservée aux salariés de la société

adhérents au plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail; cette autorisation entraînant la renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription.



Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.



### Cinquième décision — Pouvoirs aux fins des formalités

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer ou faire effectuer toutes formalités requises par la loi et les règlements et notamment le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

0 0 0 0 0

<u>Jose Carlos COSTA, président CFHA</u> 	<u>Jose Carlos COSTA</u> 
--	---

Nantes, le 10 avril 2017



14 AVR. 2017

Greffe du tribunal de Commerce de BAYONNE

1 Avenue Marie Anne de Neubourg


64100 Bayonne

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après les formalités de dépôt des comptes clos le 30 septembre 2016 :

- Comptes annuels
- Rapport du commissaire aux comptes
- Rapport de gestion
- PV de l'assemblée générale annuel du 24 mars 2017.

Vous en souhaitant bonne réception.

  
José CARLOS COSTA  
Président